



COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 17 septembre 2020** à 17 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme WALIDI-ALAOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Gérard HERRMANN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	M. Laurent GOBET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Christophe AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG	M. Marien LOVICH	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	Mme Valérie GRANDET
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Olivier MULLER	M. Frédéric GOULIER
M. Benoît BORDAT	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT	
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'avis du Bureau Métropolitain ou du Conseil Métropolitain et renouvellement de la commission voirie - Désignation des membres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la création de cinq commissions chargées d'étudier les questions soumises au Bureau Métropolitain ou au Conseil Métropolitain dans les conditions proposées.
- **d'approuver** le renouvellement de la commission voirie dans les conditions proposées

SCRUTIN : POUR : 84
CONTRE : 0
DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation des représentants de Dijon Métropole au sein d'organismes extérieurs

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants au sein des organismes visés.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 8
DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS :0

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Dijon Métropole

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** la composition de la CCSPL de Dijon Métropole dans les conditions proposées.

SCRUTIN : POUR : 84
CONTRE : 0
DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation des représentants de Dijon Métropole au sein de la SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** M. Pierre PRIBETICH à assurer la présidence du Conseil d'administration de la SPLAAD ;
- **de désigner** :
 - à l'assemblée générale de la SPLAAD : M. Pierre PRIBETICH
 - au comité de contrôle de la SPLAAD : M. Rémi DETANG
 - à la Commission d'Appel d'offres de la SPLAAD : M. Thierry FALCONNET

SCRUTIN : POUR : 77

CONTRE : 7

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°2 et actualisation des autorisations de programme afférentes à la reconstruction de la piscine du Carrousel et au projet de gestion connectée de l'espace public OnDijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2020, du budget principal et des budgets annexes susvisés, ainsi que les maquettes budgétaires correspondantes jointes en annexes à la présente délibération ;
- **d'approuver** la révision des autorisations de programme afférentes, d'une part, à la reconstruction de la piscine du Carrousel, et, d'autre part, au projet de gestion connectée de l'espace public OnDijon ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 8

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4

NE SE PRONONCE PAS : 0

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Modalités de répartition du prélèvement entre Dijon Métropole et les communes membres pour l'année 2020

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de retenir**, pour l'année 2020, le mode de répartition dit « de droit commun » du prélèvement de 2 874 376 € au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ;
- **de préciser** que les prélèvements individuels de Dijon Métropole et de chacune des 23 communes seront les suivants :

Collectivité/EPCI	Montant du prélèvement 2020	Collectivité/EPCI	Montant du prélèvement 2020
DIJON MÉTROPOLE (EPCI)	1 093 729 €	HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	8 460 €
AHUY	10 573 €	LONGVIC	78 407 €
BRESSEY-SUR-TILLE	5 641 €	MAGNY-SUR-TILLE	4 946 €
BRETENIÈRE	6 198 €	MARSANNAY-LA-CÔTE	41 160 €
CHENÔVE	Exemption	NEUILLY-CRIMOLOIS	16 874 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	77 428 €	OUGES	9 264 €
CORCELLES-LES-MONTS	4 442 €	PERRIGNY-LÈS-DIJON	13 678 €
DAIX	13 207 €	PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	15 995 €
DIJON	1 161 108 €	QUETIGNY	82 047 €
FÉNAY	9 741 €	SAINT-APOLLINAIRE	56 070 €
FLAVIGNEROT	1 227 €	SENNECEY-LÈS-DIJON	13 150 €
FONTAINE-LÈS-DIJON	70 103 €	TALANT	80 928 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taxe locale sur la consommation finale d'électricité - Territoire de la nouvelle commune de Neuilly-Crimolois

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la perception par Dijon Métropole de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la commune nouvelle de Neuilly-Crimolois à compter du 1^{er} janvier 2021, dans la continuité de sa perception depuis le 1^{er} janvier 2017 sur le territoire des anciennes communes de Crimolois et Neuilly-lès-Dijon ;
- **de préciser** que, sauf choix ultérieure exprès de la commune de récupérer la perception de la taxe, cette décision s'applique pour l'année 2021 et les années suivantes, sans limitation de durée, en concordance avec la délibération susvisée du conseil municipal du 14 septembre 2020 ;
- **de rappeler** que cette taxe continue par ailleurs d'être perçue de droit par Dijon Métropole sur le territoire des communes de l'agglomération dont la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants, avec un coefficient multiplicateur fixé à 8 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Office de Tourisme de Dijon Métropole - avance de trésorerie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) maximum au profit de l'Office de tourisme de Dijon Métropole ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires au versement de cette avance seront ouverts au compte 2745 (chapitre 27) de la section d'investissement du budget principal de Dijon Métropole au titre de l'exercice 2020, sous réserve d'approbation de la décision modificative correspondante par le conseil métropolitain dans le cadre de la présente séance ;
- **d'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie, joint à la délibération, entre Dijon Métropole et l'Office de tourisme,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention susvisée avec l'Office de tourisme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs – véhicule de fonctions.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des administrateurs, tel que défini ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les arrêtés individuels d'attribution, les avenants aux contrats ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions,
- **de fixer** les avantages en nature liés au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services comme défini précédemment,
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Schéma de mutualisation – Déclaration d'intention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de se prononcer** favorablement à la présente déclaration d'intention.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Réalisation d'une centrale photovoltaïque – Site du centre d'enfouissement technique – Cession par bail emphytéotique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de décider** la cession par bail emphytéotique d'une durée de 30 années, au profit de la société « Centrale photovoltaïque du CET Dijon » - 100 esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex, d'une emprise foncière d'une superficie totale de 16 ha 13 a 91 ca cadastrée section AB n^{os} 48 de 22 300 m², 74 de 4 020 m², 77 de 19 m², 81 de 1 083 m², 194 de 6 064 m², 196 de 4 743 m², 198 de 4 543 m², 200 de 4 856 m², 202 de 1 565 m², 204 de 3 997 m², 206 de 3 188 m², 208 de 414 m², 210 de 509 m², 212 de 519 m², 214 de 3 819 m², 216 de 9 079 m², 218 e 4 550 m², 220 de 985 m², 222 de 972 m², 224 de 1 949 m², 226 de 4 112 m², 228 de 1 974 m², 230 de 1 165 m², 233 de 563 m², 236 de 375 m², 239 de 127 m², 241 de 71 m², 243 de 30 m², 245 de 18 445 m², 247 de 18 552 m², 249 de 2 189 m², 251 de 5 200 m², 253 de 8 049 m², 255 de 2 553 m², 257 de 7 498 m², 259 de 5 916 m², 261 de 1 777 m², 263 de 33 m², 265 de 3 449 m², 267 de 55 m², 269 de 84 m², afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque située Aux Charmes d'Asnières Nord à Dijon ;
- **de consentir** les servitudes de passage, d'accès et de tréfonds nécessaires à la construction, la desserte et l'exploitation de la centrale, ainsi qu'à l'installation des câbles et réseaux en tréfonds;
- **de fixer** le montant annuel du loyer à la somme de 1 000 € par hectare ;

- **d'approuver** le projet de bail emphytéotique annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de « Dijon Métropole », tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de ce bail.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Eco-Habitat / Transition écologique et rénovation des logements privés : approbation du nouveau règlement d'intervention de Dijon métropole

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** les dispositions d'intervention financière de Dijon métropole en faveur de la transition écologique et de la rénovation des logements privés, telles qu'énoncées ci-avant et figurant dans l'annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que ces dispositions sont d'application immédiate pour tout dossier de demande éligible déposé à compter de cette délibération devenue exécutoire ;
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront prélevés aux budgets successifs ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de subvention, à la justification des dépenses réalisées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) relative à l'accompagnement de projets de rénovation en copropriété

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens 2020-2023 entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) tel qu'annexé à la présente délibération,
- **de dire** que le montant annuel maximum de la subvention qui sera allouée à BER à compter du 1^{er} septembre 2020 est fixée à 60 000 €,
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Charte de prévention des expulsions locatives de la Côte d'Or 2020-2024 – Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de Charte annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer la Charte définitive ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

15. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Droits de stationnement des taxis – Redevance semestrielle 2020 - gratuité exceptionnelle.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la proposition d'accorder la gratuité de la redevance pour le 1^{er} semestre 2020
- **de dire** que cette proposition demeure exceptionnelle au regard de l'année 2020
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 84

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

16. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Rapport annuel d'activité 2019 du contrat de délégation des services publics de la Mobilité

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte du rapport du délégataire 2019 des services de la mobilité

SCRUTIN : POUR : 84

CONTRE : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

17. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Rapport annuel d'activité 2019 du contrat de partenariat des bus hybrides dijonnais

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

18. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Rapport annuel d'activité 2019 du contrat de partenariat Énergie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°4 – Convention tripartite d'aide à l'investissement entre Dijon Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic -Avenant n°3

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n°4 audit Contrat, joint à la présente délibération ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°4 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°3 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter, le cas échéant, aux deux avenants susvisés, toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature des deux avenants susvisés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSÉ ALMEIDA)

DONT 6 PROCURATION(S)

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD – Parc d’activités de Beauregard - Cession du lot n° 32

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°32 du parc d’activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

SCRUTIN : POUR : 84
CONTRE : 0
DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Société CHEMATECH – Demande d’aide à l’immobilier d’entreprise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer**, une aide à l'immobilier à CHEMATECH sous forme de subvention de 30 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020.

SCRUTIN : POUR : 84
CONTRE : 0
DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Contrat de Métropole - action n° 46 – 2ème tranche du data center régional de l’Université de Bourgogne – Financement - Participation de Dijon Métropole

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l’octroi d’une subvention de 1 325 000 € à l’Université de Bourgogne pour la construction de la deuxième tranche de son data center ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84
CONTRE : 0
DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS :0

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Contrat de métropole - action n° 76 - agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire - Financement - Participation de Dijon Métropole

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention de 1 000 000 € à l'Université de Bourgogne pour la réalisation de l'extension de l'ESIREM sur le campus universitaire ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES CREATIV' 21 - Forum emploi et métiers de l'alimentaire 2020-2021

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** 15 000 € de subvention forfaitaire versée en une seule fois pour la préparation et la tenue du Forum de l'emploi Alimentaire à Dijon en Janvier 2021 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette subvention.

SCRUTIN : POUR : 83

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Mise en application du transfert de la compétence - Adoption, adaptation et mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les conventions relatives à l'insertion socio-professionnelle, jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2020 pour chacune des structures présentées dans cette délibération selon les modalités de versement décrites dans les conventions lorsqu'elles existent ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2020 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 83

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Elaboration d'un Pacte de Solidarité avec l'Etat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de l'information donnée en séance sur l'élaboration d'un Pacte de Solidarité avec l'Etat.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0
DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Mise en œuvre du transfert de la compétence - Attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention relative à l'implication d'Orange dans le financement du FSL, jointe à la présente délibération ;
- **d'approuver** les conventions liant Dijon métropole aux structures portant des mesures d'ADGAO, jointes à la présente délibération ;
- **d'approuver** la convention permettant l'accès aux professionnels du service social métropolitain à des données CAF, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention aux structures portant des mesures d'ADGAO selon les modalités de versement décrites ci-dessus ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2020 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions jointes à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0
DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

28. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – Exercice 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0
DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

29. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Approbation de la mise à jour des zonages d'assainissement et des zonages de gestion des eaux pluviales des 23 communes de Dijon métropole. Approbation des schémas de desserte d'eau potable

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les nouveaux zonages d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, ainsi que les schémas de distribution d'eau potable des 23 communes métropolitaines ;
- **d'abroger** les zonages d'assainissement antérieurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir et signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Mesdames et Messieurs les Maires des 23 communes membres de Dijon métropole, et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège de Dijon métropole
- une publication au recueil des actes administratifs de la métropole
- un affichage pendant un mois en mairie des 23 communes de la métropole
- une parution dans le journal « Le Bien Public »
- une diffusion sur le site internet de Dijon métropole : <https://www.metropole-dijon.fr>

Le dossier des zonages d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales approuvé sera consultable au siège de Dijon métropole, et les zonages approuvés seront annexés au PLUiHD de Dijon métropole.

SCRUTIN : POUR : 83

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

30. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Appel à projet H2020 - Villes et Communautés intelligentes - Accord pour la signature du Grand agreement et de l'Accord de Consortium

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer le **Grant Agreement** ou « convention de subvention » annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** le Président à signer le **Consortium Agreement** ou « accord de consortium » annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en place du projet.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

31. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention ECO-TLC 2020-2022

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération
- **de désigner** le Directeur du Service UVE comme signataire électronique de la convention avec Eco TLC
- **d'inscrire** au budget les lignes afférentes

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0

32. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Crématorium Dijon Mirande - Rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0

33. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade « Cime Altitude 245 » - Contrat de délégation de service public - Rapports d'activités du délégataire au titre de l'année 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2019 de la piscine olympique de Dijon Métropole, de la salle d'escalade Cime Altitude 245 ;

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0

34. CULTURE ET SPORTS Piscine du Carrousel de Dijon Métropole - Contrat de délégation de service public - Rapport d'activités du délégataire au titre de l'année 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité de l'année 2019 de la piscine du Carrousel.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

35. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade « Cime Altitude 245 » - Contrat de délégation de service public – Tarification applicable à compter du 1er octobre 2020

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er octobre 2020 tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- **d'approuver** la création, pour la piscine olympique, des deux tarifs relatifs à la création de deux offres de services aquatiques soit le mini stage "adultes performance et préparation performance" et l'abonnement "Réflex Aquatique".

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

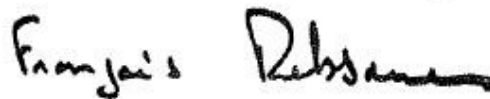
ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0

* * * * *

Fait à Dijon, le 23 octobre 2020

Le Président,



François REBSAMEN